NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 21 janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

RTCR: 494-2018. *Textiles y Productos Textiles. Ropa Usada. Registro y Obligatoriedad de Sanitización* (Textiles et produits textiles. Vêtements usagés. Enregistrement et obligation de désinfection)

Le gouvernement du Costa Rica a notifié, le 9 juillet 2018, sous la cote G/TBT/N/CRI/177, le règlement RTCR: 494-2018 (Textiles et produits textiles. Vêtements usagés. Enregistrement et obligation de désinfection), établissant les exigences sanitaires auxquelles doivent satisfaire les vêtements usagés emballés en vrac en provenance de l'étranger pour pouvoir être écoulés et commercialisés, conformément à la Loi n° 7557 du 20 octobre 1995 (Loi générale sur les douanes) et au Décret exécutif (*Decreto Ejecutivo*) n° 33452-COMEX-MAG-H-GP-S du 15 juin 2006 (Règlement relatif au Système de guichet unique du commerce extérieur). Il établit également des conditions de désinfection auxquelles doivent être soumis les vêtements usagés d'origine nationale pour pouvoir être commercialisés.

Ce règlement technique a été publié au moyen du Décret exécutif *(Decreto Ejecutivo)* n° 41411-S dans le supplément *(Alcance)* n° 213 du Journal officiel *(La Gaceta)* n° 234 du 17 décembre 2018. Le présent addendum vise à repousser la date d'entrée en vigueur de ce décret au 17 juillet 2020.

Le document est accessible en ligne aux adresses suivantes:

<http://reglatec.go.cr/reglatec/principal.jsp>

*Centro de Obstáculos Técnicos al Comercio* (Centre d'information sur les obstacles techniques au commerce)  
Site Web: [http://www.reglatec.go.cr](http://www.reglatec.go.cr/)  
Point de contact pour l'OMC: [crotc@meic.go.cr](mailto:crotc@meic.go.cr)  
Téléphone: (506) 2549-1479  
San José (Costa Rica)

<https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/CRI/20_0557_00_s.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**